



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

Madame Claudine CHAMBERT, Ingénieur d'études, Directrice du Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI)

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 900006 – Service Commun Relations Européennes et Internationales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine CHAMBERT, Mme Sylvaine PERRUZZETTO, Professeur d'Université, Vice-Présidente des Relations Internationales et Européennes reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 6 janvier 2014.

Fait à Toulouse,
Le 6 janvier 2014

Le délégataire,


Claudine CHAMBERT

La délégataire,


Sylvaine PERRUZZETTO
Vice-Présidente
des Affaires
Européennes & Internationales

Le Président


Bruno SIRE
